

INTRODUCTION AU TRANSPORT SUR RESERVATION

Ce type de transport étant un transport collectif, il ne saurait être apparenté à un taxi.

Cette offre de transport proposée par Oléane Mobilités permet certains déplacements en dehors des horaires de BUS et entre les 5 communes de l'Agglomération des Sables d'Olonne.

Si les horaires de bus ne conviennent pas, le TSR peut être une solution en fonction de la demande et du type de service TSR. Tarifs : au même prix qu'un trajet en bus.

Acceptation de ce présent règlement TSR : automatique à partir de l'utilisation du service.

5 SERVICES TSR EXISTENT

TYPE DE SERVICE	VOYAGEURS
TSR Actifs	Employés (Stagiaires, Apprentis inclus) Etudiants Post Baccalauréat.
TSR Tout Public	Personnes majeures résidant proche d'un arrêt TSR.
TSR Scolaires	Personnes mineures de 10 ans ou plus résidant proche d'un arrêt TSR.
TSR Dimanche, Jour Férié	Personnes de 10 ans ou plus.
TSR Départs, Arrivées TGV	Personnes de 10 ans ou plus.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE TSR SCOLAIRES

SERVICE ACCESSIBLE

Aux scolaires : à partir de 10 ans, résidant proche d'un arrêt TSR.

Suite inscription en agence : par le Représentant légal de l'enfant mineur à transporter.

HORAIRES

En période Scolaire :

Le mercredi : de 13h30 à 17h00

Le samedi : de 8h30 à 17h00 (hors jours fériés).

En petites et grandes vacances scolaires :

Du lundi au samedi : de 8h30 à 17h00 (hors jours fériés).

TRAJETS

Ce service fonctionne entre un arrêt TSR et un point de rabattement TSR pour correspondance vers une ligne de bus. L'opérateur prend en compte cette correspondance pour définir le trajet du départ à l'arrivée.



<u>COMMUNES</u>	<u>ARRETS TSR</u>	<u>POINTS DE RABATTEMENTS</u>
Vairé	VAIRE - Zone Artisanale	HAVRE D'OLONNE A
	VAIRE - Croix Blanche	POLE SANTE B C
	VAIRE - Commerces	SALLE DES SPORTS
	VAIRE - Camping Roc	
	VAIRE - Camping Logeries	
L'Ile d'Olonne	Mouettes N°2 et N°37	HAVRE D'OLONNE A
	Burelière	POLE SANTE B C
	L'ILE D'OLONNE - Mairie	SALLE DES SPORTS
	Aubépines	
Saint Mathurin	SAINT MATHURIN - Mairie	HAVRE D'OLONNE
	SAINT MATHURIN - Avenue de Nantes	B C
	SAINT MATHURIN - Avenue des Sables	
	SAINT MATHURIN - Moulin	
	Rousselière	
Sainte Foy	SAINTE-FOY - Mairie	
	SAINTE-FOY - Plan d'eau	
	SAINTE-FOY - Billonière	
	SAINTE-FOY - Moulin Moizeau	POLE SANTE B C
	SAINTE-FOY - Boule	
	Rue de l'Epinette	SALLE DES SPORTS
	New Lodge Les Domaines du Lac	
	Guérinière	
	Camping Pré de l'Etang	
Les Sables d'Olonne	Clouzils	
	Granges	
	Domaine Grands Rochers	HAVRE D'OLONNE A
	Champclou	SALLE DES SPORTS
	Gobinière	
	Chail	
	Garnaudière	
	Champaillas	
	Chardonnerets	
	Paillolière	
	Maraîchers	HOTEL DE VILLE A B C D E
	Roulière	SALLE DES SPORTS
	Tonnelle	
	Alain Gautier	
	Frères Lumière	
	Michel Desjoyaux	
	Pierre Levée	
	Salle des Sports	
	Belle Olonnaise	POLE SANTE B C
	Guérinière	SALLE DES SPORTS
	Papillons	
	Thyssalines	
	Landrieu	
	Pièces Franches	HOTEL DE VILLE A B C D E
	Michel Colucci	SALLE DES SPORTS
	Bauduère	
	Saponaires	
	Paré	
	Beaumont	
	Tanchet	MARECHAL JUIN C
	Touvent	TANCHET
	Boillardries	SALLE DES SPORTS
	Brandais	
	Mouzinière	
	Essarts	
	Rénaie	SAUNIERS B OU AUTRE ARRET SELON LOCALISATION

POINTS DE RABATTEMENTS ET LIGNES DE BUS :

Correspondances - Trajets aller et retour	
Points de rabattement TSR	Lignes de bus desservies
Pôle Santé	B C
Hôtel de Ville	A B C D E
Havre d'Olonne	A
Gare SNCF	A B C D E
Maréchal Juin	C
Salle des Sports	
Tanchet	

TRAJETS INTER-CENTRES :



Le TSR Tout Public permet également d'effectuer des liaisons directes entre les arrêts inter-centres de L'Île d'Olonne, Vairé, Sainte Foy et Saint Mathurin.

Liaisons inter-centres
Trajets directs entre les arrêts TSR :
ILE D'OLONNE - Mairie
VAIRE - Commerces
SAINTE FOY - Mairie
SAINT MATHURIN - Mairie

INSCRIPTION - DOCUMENTS A FOURNIR :

L'inscription de l'enfant mineur doit obligatoirement être réalisée en agence Oléane Mobilités située 25 rue Nicot aux Sables d'Olonne, 85100.

- Inscription en agence par l'un des Représentant légal de l'enfant : muni de sa carte d'identité ou de son passeport (prévenir en cas de changement des coordonnées) ;
- Attestation autorisation parentale pour mineur : disponible en dernière page, à renseigner et à remettre en main propre en agence Oléane Mobilités (ne pas envoyer par e-mail).

INSCRIPTION - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR DANS LE CAS SUIVANT :

Si non abonné aux transports scolaires Oléane :

- Carte d'identité ou passeport de l'enfant transporté ;
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois, de l'enfant transporté : facture (électricité, téléphone) ou quittance de loyer de l'un des Représentant légal ;
- Certificat de scolarité.

PRINCIPES GENERAUX AUX 5 SERVICES TSR

Pour identifier clairement ce type de transport, la majorité des courses est réalisée par un véhicule aux couleurs du transport sur réservation.



Les arrêts TSR Tout Public et Scolaires sont identifiables grâce au pictogramme ci-contre. Cette signalétique est présente sur le plan du réseau de Bus et sur les arrêts de Bus.

Ne s'adressant pas à une personne unique, sa vocation est de regrouper plusieurs personnes dans un même véhicule. A chaque nouvelle demande de réservation, le logiciel compile cette demande avec l'ensemble des réservations déjà planifiées pour la même journée. Cela permet de vérifier l'adéquation des réservations à la qualité de service promise.

Le traitement des réservations respecte les règles de fonctionnement suivantes pour construire le parcours client :

- Réservation possible, suite inscription gratuite auprès d'un conseiller TSR, et dans les délais impartis (voir le paragraphe : [Horaires pour inscription, réservation, annulation](#)) ;
- Les destinations prévues lors de la réservation ne peuvent pas être modifiées : le jour même du transport ou la veille du transport hors délais impartis (voir le paragraphe : [Horaires pour inscription, réservation, annulation](#)) ;
- Temps de parcours maximum du véhicule TSR : 30 minutes par utilisateur ;
- Détour pour groupage : le temps additionnel pour un groupage ne pourra excéder 15 mn par rapport à la durée initiale du trajet direct ;
- Possibilité d'adapter l'heure de prise en charge de + ou - 30mn par rapport à la demande initiale ;
- Tout retard étant pénalisant pour les usagers suivants, les passagers retardataires ne pourront être attendus. (Absences récurrentes, voir le paragraphe : [Conséquences pour : retard, absence, annulation hors délais](#)) ;
- Titre de transport utilisé : il doit être communiqué au moment de l'inscription ou lors de la première réservation.
- Les titres de transport utilisés pour le TSR peuvent également être utilisés pour le BUS, selon les mêmes modalités.
- Tous les titres de transports Oléane Mobilités peuvent être utilisés (hors carte Rocade).
- Horaires et trajets : définis en fonction du service TSR. Cinq services TSR existent.
- Siège auto : non disponible, à fournir par vos soins. Réhausseur (à partir de 15kg) : disponible à la demande selon stock au moment de la réservation.

HORAIRES POUR : INSCRIPTION, RESERVATION, ANNULATION :

Les conseillers en transport sur réservation enregistrent les inscriptions et réservations : **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00 (hors jours fériés).**

En agence située : 25 rue Nicot aux Sables d'Olonne ;

Par téléphone au : 02.51.32.95.95. Si un message vocal est laissé entre 12h30 et 14h30 : il sera pris en considération, le conseiller vous appellera pour confirmation.

Par mail : transport-sur-reservation@oleane-mobilites.fr

Il est précisé que l'usager pourra réserver au maximum ses trajets pour une durée de 1 mois afin d'offrir une plus grande souplesse d'utilisation pour le plus grand nombre.

L'annulation ou la modification de réservation par les usagers doit se faire par mail

transport-sur-reservation@oleane-mobilites.fr , par téléphone ou en agence :

- **la veille du transport et avant 17h** : pour les TSR programmés du mardi au samedi ;
- **le vendredi avant 17h** : pour les TSR programmés le lundi et le dimanche après-midi.

CONSEQUENCES POUR RETARD, ABSENCE, ANNULATION HORS DELAIS :

Tout retard étant pénalisant pour les usagers suivants, les passagers retardataires ne pourront être attendus, afin de respecter les demandes de réservation de chacun. Tout retard, absence, ou annulation hors délais, est notifiée dans le dossier client, l'usager en est informé. **Au de-là de 3 retards, annulations hors délais ou absences récurrentes de l'usager** : l'usager est contacté par téléphone. Une exclusion au cas par cas peut être effectuée selon analyse de la situation.

PRECISIONS :

Tous les titres de transport sont acceptés à bord des véhicules qui sont équipés du matériel de billettique d'UBI (hors imprimante).

Petit chien accepté :

- Si le client précise qu'il prend le TSR avec : au moment de sa réservation ;
- S'il est transporté dans un panier.

Bagage accepté :

- A chaque demande pour un TSR : préciser si bagage.

Le présent règlement est disponible :

- en agence Oléane Mobilités située : 25 rue Nicot aux Sables d'Olonne ;
- sur le site : www.oleane-mobilites.fr , page TRANSPORT SUR RESERVATION.

ATTESTATION PARENTALE POUR MINEURS - TRANSPORT SUR RESERVATION**Service TSR Scolaires**

Rappel : l'inscription de l'enfant mineur doit obligatoirement être réalisée par son Représentant légal en agence Oléane Mobilités située 25 rue Nicot aux Sables d'Olonne, 85100.

Les Sables d'Olonne,

Le /..... /

Je soussigné(e)

autorise :

- à utiliser le mode de transport TSR
- à effectuer la réservation de son/ses trajet(s) TSR

Signature du Représentant légal :